

AVS+ OUI

C'est la seule réponse possible à l'attaque du Conseil fédéral et de la droite patronale contre les retraites: voter OUI à l'initiative syndicale AVS+ le 25 septembre prochain.

Votations • Porter nos revendications et répondre aux provocations de la droite patronale, voilà le double objectif du OUI à AVS+ que nous glisserons dans l'urne le 25 septembre. Parce que l'augmentation de 10% des rentes AVS est non seulement nécessaire mais également possible. Mais aussi parce qu'il s'agit là d'un moyen de répondre à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national,

qui dans le cadre de l'examen du Plan Prévoyance 2020 du Conseil fédéral, propose l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous, l'augmentation des cotisations LPP, et la diminution des rentes du 2^e pilier via la baisse du taux de conversion minimal LPP. Travailler plus longtemps, cotiser plus, et toucher moins! La votation sur AVS+ constituera donc une étape très importante dans la lutte contre le massacre des retraites.

DES RETRAITES DIGNES POUR TOUS-TES

Les rentes de l'AVS n'ont pas augmenté depuis 40 ans. De nombreux-ses retraité-e-s peinent à joindre les deux bouts après une vie de labeur. AVS+, initiative syndicale lancée par l'USS avec la participation du SIT, demande que les rentes AVS soient augmentées

> suite en page 4

VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2016

Découvrez les mots d'ordre du SIT pour les votations du 25 septembre 2016 4-5

RIE III: FACTURE EXORBITANTE AUX SALARIÉ-E-S

Avec son projet de loi d'application cantonale de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises, le Conseil d'État genevois a cédé aux exigences des organisations patronales. 6

DOSSIER LAÏCITÉ: INTÉGRER PLUTÔT QU'EXCLURE ET DISCRIMINER

Dans un contexte exacerbé par les positions intransigeantes de tous bords, le SIT est pour la levée de l'interdiction du port de signes religieux par le personnel des services publics. 8-9

L'EXPLOITATION DES MONTEURS D'ÉCHAFAUDAGES

Sous-traitance abusive, sous-enchère salariale, travail au noir, mise en danger des travailleurs, le SIT passe à l'offensive dans le secteur des échafaudages. 11

IL Y A 150 ANS, LE PREMIER CONGRÈS DE LA PREMIÈRE INTERNATIONALE

Le 3 septembre 1866 s'ouvrait à Genève le premier congrès de l'Association internationale des travailleurs (AIT). 12

Billet de la présidence

J'aimerais évoquer avec vous un événement survenu le jour de la Sainte Thérèse à la Sierra Espuña, en Andalousie, dans la vallée du Guadalentín.

Imaginez-vous un paysage fait de montagnes et de ravins, érodés par le temps. En période de pluies, cet endroit est propice aux torrents et le 15 octobre 1879 une inondation a dévasté cette vallée, faisant plus de 1000 décès.

Dix ans plus tard, en 1889, un ingénieur forestier de Carthagène, Ricardo Codorníu, a envisagé une tâche titanesque : le reboisement de la Sierra Espuña.

Cette tâche de reboisement a nécessité la construction de digues, de terrasses et de murets pour freiner les torrents d'eau ainsi que l'élaboration d'un réseau routier, tous conservés à ce jour. A fin 1945, 17'000 hectares avaient été reboisés. Actuellement, les pins d'Alep y sont centenaires et forment une couverture végétale protectrice.

Dans cet épisode tragique, il est question de travailleurs et de richesse.

Travailleurs, car cette tâche de reboisement n'a été possible que grâce à eux. Les images d'époque montrent les conditions de travail difficiles, on y voit brouettes, pelles et pioches, paniers, pierres et rochers...

Ces éléments me rappellent le début de l'art. 5 de la Déclaration de principes de notre syndicat : « Le travail revêt une valeur supérieure à celle de tous les autres facteurs de production ». Nos sociétés capitalistes opposent le salariat au capital, au détriment du premier et ceci n'est pas ce que nous voulons.

C'est la force de travail qui a apporté la sécurité collective et la plus-value écologique qui sont tous deux une richesse maintenant.

La richesse, on le voit bien, revêt une dimension collective et notre congrès du 26 novembre prochain l'abordera sous l'angle de sa répartition.

Sans devoir attendre le congrès, nous menons la campagne référendaire contre la RIE III au niveau fédéral depuis cet été. Nous soutenons par ailleurs le OUI à l'initiative syndicale AVS+ qui sera votée le 25 septembre prochain. Ces deux objets fédéraux traitent chacun de comment notre société distribue ses richesses.

C'est un automne militant dans vos secteurs qui vous attendent ainsi que lors de notre congrès et tout au long des événements syndicaux à venir.

Diego Cabeza

SOMMAIRE

EDITO

Le pain pourri de la préférence nationale **p3**

VOTATIONS

Menace sur la démocratie **p4**

Oui à AVS+ **p4**

Renvoyer la facture aux riches **p5**

Liberté de vote sur l'initiative pour une économie durable **p5**

ACTUALITES

RIEIII : facture exorbitante aux salarié-e-s **p6**

L'UDC attaque une fois de plus les droits fondamentaux **p7**

Recours patronal contre l'IPE rejeté **p7**

DOSSIER

Intégrer plutôt qu'exclure et discriminer **p8**

Droits, diligence et tolérance **p9**

SECTEURS

Préavis de grève des TRM à l'hôpital **p10**

Le SIT dénonce l'exploitation des monteurs d'échafaudages **p11**

HISTOIRE

Il y a 150 ans, le premier congrès de la Première internationale **p12**

ENTRETIEN

Sans le syndicat, on n'en serait pas là **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

C'est la rentrée **p16**


syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration : sur rendez-vous pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

permanence impôt à la source

mercredi de 14 h à 17 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch



Le pain pourri de la préférence nationale

« Entre la préférence nationale de l'UDC et les mesures d'accompagnement des syndicats, mon choix est fait » a déclaré Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse cet été en guise de contribution aux discussions à propos de l'application de l'initiative immigration massive. Et il a été entendu. La commission institutionnelle du Conseil National a rendu son projet et le parlement fédéral en débattera les 14 et 15 septembre. Durant l'été, un compromis, qui va de la droite au PS et aux Verts s'est noué pour une application « light » de l'initiative. Pour le SIT, et ainsi il devrait en être pour le mouvement syndical et pour la gauche, ce compromis, qui met au centre la « préférence nationale », et qui fait passer celle-ci pour la nouvelle mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes, non seulement n'est pas light, mais est tellement indigeste et dangereux qu'il ne s'avisera pas de manger ce pain-là et fera tout ce qui est en son pouvoir pour le combattre.

Dangereux car le seul et unique objectif de la préférence nationale est de désigner les migrant-e-s comme responsables du chômage et de la sous-enchère salariale. Indigeste car soutenir le compromis revient à renforcer l'idéologie d'extrême droite qui fait des migrant-e-s des boucs-émissaires. S'il devait recevoir le soutien, même gêné, de grandes centrales syndicales ou de l'Union syndicale suisse, le mouvement syndical suisse replongerait dans des attitudes hostiles à une large part des salarié-e-s, les migrant-e-s, attitudes qui l'ont caractérisé à certaines périodes de son histoire pas si anciennes que cela. Le

mouvement syndical en ressortirait encore affaibli par la mise à mal des fondamentaux de l'égalité des droits et de l'unité dans les luttes.

La mesure d'obliger les entreprises à annoncer en primeur les postes libres aux Offices régionaux de l'emploi est de la poudre aux yeux pour faire croire aux seniors, aux femmes et aux jeunes, cibles de la mesure, que l'on s'occupe de leurs difficultés d'emploi. Car la préférence nationale est inadéquate pour combattre le chômage. Ses causes n'ont pas grand-chose à voir avec la libre-circulation des personnes mais avec les politiques patronales de précarisation et de délocalisation de l'emploi à la recherche de profits pour les actionnaires. Politiques aggravées depuis la suppression du taux plancher par la Banque nationale car le patronat en a fait un levier supplémentaire de réorganisation et destruction

De la poudre aux yeux qui ne mettra fin ni au chômage ni aux abus patronaux

de l'emploi. Inadéquate aussi pour stopper la sous-enchère salariale car les employeurs qui préfèrent aujourd'hui engager au salaire le plus bas, ne vont pas stopper ces pratiques abusives grâce à l'obligation d'an-

nonce de postes vacants à l'ORP.

Pour marquer des points dans la lutte contre la sous-enchère et la pression sur les salaires, pour sortir les salarié-e-s de situations abusives et de la méfiance à l'égard de la libre-circulation des personnes, ce sont les vraies mesures d'accompagnement revendiquées par les syndicats qu'il faut mettre au cœur du projet. Or, ni le Conseil fédéral, ni le patronat sur le plan suisse, n'en veulent. Pire, il est à craindre qu'une partie de la gauche et des syndicats, finisse par fermer les yeux sur la préférence nationale et renonce à exiger l'amélioration des mesures d'accompagnement se contentant d'une application qui renonce à l'introduction de contingents et des permis de courte durée.

Le SIT, qui a toujours été à la pointe de la lutte pour des droits égaux et la défense de tous-tous sans considération de passeport ou de résidence, ne mangera pas du pain pourri de la préférence nationale. ♦

Manuela Cattani

LOI SUR LE RENSEIGNEMENT

Menace sur la démocratie

Le SIT appelle à refuser la nouvelle Loi fédérale sur le renseignement, qui n'apporte pas plus de sécurité et qui menace les libertés démocratiques.



Référendum fédéral • Le retour des fiches. Voilà ce que promet la nouvelle loi fédérale sur le renseignement, qui veut étendre les pouvoirs des services de renseignement de la Confédération. Une large coalition d'organisations, dont le SIT, ou encore Amnesty Suisse, ont lancé ou soutenu le référendum contre cette loi, et appelle aujourd'hui à voter NON à cette loi inutile et dangereuse pour les libertés démocratiques.

TOUS-TES FICHÉ-E-S

Si cette loi est acceptée, les services de renseignement auront la possibilité de pénétrer, en l'absence de tout soupçon fondé, dans la sphère privée des citoyen-ne-s, d'écouter leurs communications et d'espionner leurs vies.

Après le scandale des fiches dans les années nonante, qui avait mis à jour l'espionnage à grande échelle par les services de police et de renseignement de citoyen-ne-s ordinaires, de syndicalistes, de militant-e-s de di-

verses associations ou organisations politiques, il n'est pas question de redonner aux services de renseignement la possibilité de sombrer dans la même dérive.

SYNDICATS MENACÉS

Avec une telle loi, rien n'empêcherait les services de renseignement d'espionner les syndicats ou de connaître l'identité de leurs membres. La guerre froide relève certes d'un dorénavant lointain passé, mais à voir de

quelle manière la bourgeoisie patronale refuse de partager les richesses (à ce propos, lire par exemple l'article sur la RIE3 en page 6), on ne peut pas en dire autant de la lutte des classes... De plus, qui peut affirmer que nous sommes définitivement à l'abri de toute dérive conservatrice, dans une Europe et une Suisse soumise à une montée en puissance de l'extrême-droite ?

UNE LOI INUTILE

Le Ministère public de la Confédération et les polices cantonales sont responsables d'enquêter sur les activités terroristes, sur la criminalité organisée et sur les actes préparatoires de ces crimes. Ils disposent déjà de tous les moyens nécessaires et sont soumis à un contrôle prévu par la loi.

Plus de surveillance ne conduit pas nécessairement à plus de sécurité. Les récents attentats aux Etats-Unis ou en France n'ont pas été empêchés par une surveillance massive des citoyen-ne-s.

DÉMOCRATIE EN DANGER

En revanche, une surveillance accrue incontrôlée, c'est-à-dire sans contrôle judiciaire et sans soupçon fondé, viole les droits fondamentaux, sape les bases de l'Etat de droit, et entraîne moins de liberté pour toutes et tous. Elle viole la sphère privée et la liberté d'opinion, mais également le secret professionnel ou encore le secret médical. Et lorsque les journalistes sont surveillé-e-s, c'est la protection des sources qui est menacée et donc la liberté de la presse dans son ensemble. Et lorsque la presse ne peut plus librement informer... ♦

Davide De Filippo

> suite de la page 1

AVS+

oui

de 10%. Ce qui représente, en moyenne, 200 franc pour une personne seule et 350 francs pour un couple.

Ce relèvement des rentes est possible avec seulement 0,4% de cotisation AVS pour les salarié-e-s et autant pour les employeurs. Pour un salaire de 5000 francs, cela représente seulement 20 francs de plus par mois, soit le coût de quelques cafés. Et pour les entreprises, dont le bénéfice total annuel se monte à 30 milliards sur le canton de Genève, cette légère augmentation des charges patronales est parfaitement supportable, quoi qu'en disent les patrons.

RENFORCER L'AVS, UNE PRIORITÉ

Face aux défis que représentent l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population, la droite patronale ne propose que la dégradation des droits des travailleurs et travailleuses et le renforcement du capital. Alors que le 2^e pilier engouffre déjà des milliards de cotisations pour n'offrir que des diminutions de rentes à coup des baisses successives de taux techniques et de taux de conversion, c'est encore cette même recette, augmentation de cotisations LPP et baisse des rentes, doublée maintenant de l'élévation de l'âge de la retraite à 67 ans, que la majorité de droite et d'extrême-droite du Conseil national s'appête à vouloir nous imposer.

L'initiative AVS+ ne résoudra pas l'ensemble de ces problèmes, mais elle fait un pas dans la bonne direction: des trois piliers qui constituent le système de retraites en Suisse, c'est le premier, le plus sain et le plus solidaire, qu'il faut renforcer, et non le plus coûteux et le plus inefficace.

UNE QUESTION D'ÉGALITÉ

Une étude récente démontre qu'en moyenne, les rentes du 2^e pilier des femmes sont inférieures de 63% à celles des hommes. Les causes de cette inégalité sont connues: à travail égal, les femmes subissent encore des discriminations salariales, l'inégale répartition des tâches d'éducation, de soins et d'entretien, ajoutée encore au manque de structures d'accueil de la petite enfance notamment, les contraignent au temps partiel, ce qui diminue les montants cotisés avec des répercussions immédiates sur leurs rentes.

Le renforcement de l'AVS, parce que fondée sur un principe de répartition plus solidaire et moins discriminant à l'égard des travailleuses, contribuera à combler les inégalités de revenus à la retraite. Tout le contraire du Plan Prévoyance 2020, qui prévoit l'élévation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, voire à 67 ans pour tous-tes. ♦

Davide De Filippo

IMPOSITION

Renvoyer la facture aux riches

Pour des raisons diamétralement opposées à celles de la droite, le SIT appelle à refuser la diminution des déductions fiscales des frais de transport professionnels.



Référendum cantonal • Faire payer les salarié-e-s pour compenser les pertes dues aux cadeaux aux possédants? Pas question! Voilà en substance la raison de l'opposition du SIT à la diminution de la déduction fiscale des frais de transports professionnels pour les personnes physiques, votée par le Grand Conseil en décembre 2015 en marge d'un débat budgétaire pour le moins chaotique. Rien à voir donc avec l'opposition idéologique des référendaires, le PLR et l'UDC, à toutes formes de hausse d'impôt.

OUI À L'OBJECTIF, NON À LA SOLUTION

En limitant la déduction fiscale des frais de transport à 500 francs maximum, soit l'équivalent du prix de l'abonnement annuel des TPG, une partie du Grand Conseil souhaitait améliorer les recettes de l'État et favoriser la mobilité douce. Le SIT partage pleinement ces deux préoccupations. Il défend une mobilité moins nuisible, notamment par le développement des transports publics. Et il partage la nécessité d'améliorer les recettes fiscales pour financer les prestations publiques. Mais par contre, il diverge sur la réponse qui y est donnée: ce n'est pas aux salarié-e-s de payer cette facture.

QUI SONT LES VRAIS PROFITEURS?

Si les recettes fiscales manquent aujourd'hui

pour financer des prestations publiques et sociales en suffisance, c'est parce que les milieux patronaux mènent depuis 15 ans une politique de défiscalisation du capital sous toutes ses formes: suppression de l'impôt sur le capital, exonération partielle des dividendes, introduction d'un bouclier fiscal pour les plus riches, suppression de l'impôt sur les successions et donations pour les héritiers-ères direct-e-s, suppression partielle de la taxe sur les transactions immobilières, déduction de l'impôt foncier, etc. Treize baisses d'impôt en 15 ans, avec deux effets: assécher les finances publiques (plus d'un milliard de perte par an) et creuser les inégalités sociales. Les riches sont toujours plus riches, tandis que les EMS, les hôpitaux et l'aide à domicile manquent de bras, tout comme les services sociaux et de nombreuses administrations.

Et ce n'est pas fini, puisque le Conseil d'État vient d'annoncer le 30 août de nouveaux cadeaux fiscaux pour les grosses entreprises et les actionnaires avec la RIE III (lire en page 6). Pendant ce temps, les salarié-e-s ont vu leur revenu disponible stagner ou baisser, avec l'augmentation des loyers et celui des primes d'assurances maladies, que les faibles hausses de salaires, lorsqu'elles arrivent, ne compensent pas.

PAS LES SALARIÉ-E-S

C'est pourquoi le syndicat estime que faire payer *cette facture-là* aux salarié-e-s n'est pas acceptable, même au nom des causes avancées. Parce que les frais de transport sont des frais rendus nécessaires pour l'acquisition du revenu. Parce que pour de nombreux-ses salarié-e-s, vivre à Genève est devenu trop cher et qu'il leur a fallu s'installer plus loin, dans le canton de Vaud ou en France voisine, où les transports publics ne sont pas encore suffisants.

C'est aux riches de payer cette facture: celles et ceux qui ont massivement encaissé les cadeaux fiscaux de ces vingt dernières années. ♦

Jean-Luc Ferrière

QUE VEUT LA LOI?

Cette modification de la LIPP (loi sur l'imposition des personnes physiques) vise à limiter la déduction des frais de transport dans le cadre de la déclaration d'impôt. Les contribuables pourront toujours choisir entre la déduction forfaitaire, qui ne change pas, et la déduction des frais effectifs. C'est dans ce dernier cas que la limite de déduction est abaissée à 500 francs, contre une limite de 1713 francs aujourd'hui.

ECONOMIE VERTE

Liberté de vote sur l'initiative pour une économie durable

Plein soutien au tournant vers l'économie verte et durable, mais fortes critiques sur le financement proposé. Le SIT préconise la liberté de vote sur l'initiative des Verts.

Initiative fédérale • Inscrire dans la Constitution fédérale le tournant vers une économie moins polluante, plus économe de matières premières, axée sur la réutilisation des ressources naturelles, telle est l'ambition de l'initiative des Verts. Le SIT soutient plei-

nement ces principes, convaincu que l'économie verte offre un grand potentiel de création d'emplois et que l'adoption de ces principes contribuerait à un monde plus équitable. Soutenue par la gauche et les grandes centrales syndicales, contrée à grand renfort

d'arguments fallacieux sur les délocalisations et les pertes d'emplois par la droite et le patronat, si l'initiative se serait arrêtée à l'inscription dans la constitution de ces principes, le SIT aurait appelé résolument à voter OUI. Cette option n'a pas pu être retenue car les modes de financement de l'initiative posent de sérieux problèmes.

En premier lieu celui d'accorder une fiscalité plus avantageuse aux entreprises qui s'engagent dans le tournant vers une économie verte. Pour le SIT, qui combat les cadeaux fiscaux et la RIEIII, la tendance est déjà à réduire massivement la participation des grandes entreprises à la répartition des richesses, au détriment de la justice sociale et des salarié-e-s. Celles qui polluent aujourd'hui n'ont pas à être avantagées sur le plan fiscal. Le

tournant vers l'économie verte est à imposer sans contrepartie dans l'intérêt général supérieur de protéger la planète pour donner un avenir aux futures générations. Le principe du pollueur-payeur préconisé comme deuxième source de financement, pose également problème. Parce que les services publics de transport sont encore largement insuffisants, son adoption induit des coûts supplémentaires et des pertes de pouvoir d'achat pour les salarié-e-s qui n'ont aujourd'hui pas réellement le choix entre transports privé polluant et transports publics efficaces. Et la RIEIII, et ses coupes massives dans les services publics, risque encore de rendre ce choix encore moins possible qu'aujourd'hui. ♦

Manuela Cattani

RIE III

Facture exorbitante aux salarié-e-s

Avec son projet de réforme de l'imposition des entreprises, le Conseil d'État genevois a cédé aux exigences des organisations patronales.

Avant-projet de loi • Le Conseil d'État a présenté le 30 août son projet d'application genevoise de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) : taux futur fixé à 13.49 %, reprise de deux des niches fiscales créées par la loi fédérale (patent box et déduction des frais de R&D), et deux mesures d'accompagnement : 0.22 % de charges patronales y compris pour les PME ne payant pas d'impôt, et 0.3% de centime additionnel temporaire. Et la suspension du frein au déficit. Champagne millésimé pour les patrons, soupe à la grimace pour les salarié-e-s.

UN CADEAU DE PLUS POUR LES PATRONS

En apparence, 13.49 %, c'est plus que les 13 % initialement avancés. Mais cette pseudo hausse cache une baisse plus subtile : en échange, les entreprises obtiennent de pouvoir annuler de fait leur impôt sur le capital. C'est 93 millions de pertes supplémentaires pour les caisses publiques. Ces 13.49 %, plus bas que Vaud et la majorité des cantons, continuent le dumping intercantonal. A l'échelle de la région, c'est pire : la baisse va aggraver le modèle de développement décrié de « les emplois à Genève, les logements ailleurs ». Au plan international, il n'y avait aucune concurrence réelle. Tous les pays avec un degré de développement comparable imposent à 20 % au minimum (Allemagne 30 %, USA 35 %), et ceux qui taxent plus bas, Roumanie, Bulgarie, ne sont pas une menace crédible.

Ces pertes seront massives : près d'un demi-milliard par an, y compris deux maigres compensations, l'une de la Confédération (112 millions) et l'autre une petite ponction supplémentaire sur les dividendes (18 millions). Si par divers mécanismes non prévisibles, ces pertes ne s'avèrent pas supérieures... Quant aux mesures d'accompagnement, affectées au soutien à l'économie et à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, elles ne compenseront en rien les pertes subies. Enfin, l'emploi, au nom duquel la baisse est justifiée, n'est aucunement

garanti, les multinationales dégraisent déjà aujourd'hui.

COUPES REPORTÉES, MAIS COUPES TOUJOURS

Au contraire de ce qu'affirme le Conseil d'État, ces pertes massives auront un impact sur la cohésion sociale dans le canton : la solution de les amortir en creusant la dette n'est qu'un report que la population paiera à travers des coupes dans les prestations publiques et/ou des pertes d'emploi dans la fonction publique et le secteur subventionné, aussi bien au niveau cantonal que dans les Communes. Sans parler des intérêts annuels de cette dette à payer aux mêmes institutions financières qui bénéficieront des cadeaux fiscaux. Personne n'est dupe : ce retournement de veste de la droite sur la dette, présentée jusqu'ici comme un fardeau insupportable, ne permettant pas d'augmenter le personnel soignant dans les hôpitaux, ou de diminuer le nombre d'élèves par classe, a pour seul but de faire passer la réforme et ses cadeaux exorbitants.

LES SALARIÉ-E-S À LA CAISSE

Dès lors, cette réforme est tout le

contraire du boniment servi pour la vendre : « Équilibrée » ? « Fiscalement équitable » ? C'est se moquer des salarié-e-s, qui, dès un revenu de 60 000 francs annuels seront proportionnellement plus imposé-e-s qu'une multinationale multimillionnaire ! Ils-elles sont une fois de plus soumis-es au chantage à l'emploi, au nom duquel il faudrait tout accepter, et qui n'est qu'un levier pour servir les intérêts des actionnaires : hier en refusant le salaire minimum, aujourd'hui en baissant l'imposition des bénéficiaires et demain en coupant dans les prestations indispensables ou en faisant payer les salarié-e-s (voir le projet soumis au vote le 25 septembre, page 5). La question du référendum se posera donc clairement d'ici au terme du processus parlementaire. **♦**

Jean-Luc Ferrière

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE RÉFÉRENDUM NATIONAL CONTRE LA RIE III

Téléchargez la feuille de signatures sur www.sit-syndicat.ch, et renvoyez-la au plus tard le 20 septembre.



LOGEMENT : ABOUTISSEMENT DES INITIATIVES

Les deux initiatives cantonales auxquelles le SIT a participé ont été déposées en juillet avec respectivement 9882 et 9569 signatures.

Ces deux initiatives visent à favoriser la création de logements abordables pour toutes et tous et à combattre la pénurie dont souffre Genève depuis de nombreuses années.

La balle est maintenant dans les mains du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, qui y opposera peut-être un contre-projet. La bagarre ne fait que commencer. **DDF**

OFFENSIVE PATRONALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a accepté deux initiatives parlementaires (PDC et PLR) visant à exclure « les travailleurs exerçant une fonction dirigeante et les spécialistes » de toute limitation du temps de travail.

Outre le caractère flou, et donc sujet à tous les abus, des notions de « travailleurs exerçant une fonction dirigeante » et de « spécialistes », ces textes attaquent le fondement même de la Loi sur le travail : la protection de la santé des travailleurs-euses.

Et ensuite, à qui le tour ? A combattre absolument. **DDF**

CHÔMAGE : PÉTITION DÉPOSÉE

La CGAS a déposé le 7 juillet la pétition « Stop aux mesures vexatoires à l'égard des chômeurs-euses » avec 1127 signatures récoltées en quinze jours.

La pétition demande le retrait des tracasseries administratives décidées en juin par l'OCE (exigence de produire 10 recherches d'emploi par mois contre 5 précédemment, et ceci quelle que soit la situation du-de la chômeur-euse) et la mise en œuvre d'un véritable soutien à la recherche d'emploi.

Une mobilisation qui en appellera certainement d'autres. **TG**

DROITS SYNDICAUX

L'UDC attaque une fois de plus les droits fondamentaux

L'initiative UDC sur la primauté du droit suisse représente une attaque frontale de nos droits fondamentaux, dont les droits syndicaux. Inacceptable.



Initiative fédérale • Le 12 août 2016, l'UDC a déposé son initiative à l'intitulé trompeur « Le droit suisse au lieu de juges étrangers ». Avec cet objet, l'UDC lance une attaque générale contre les droits fondamentaux des individus dans notre pays.

ATTAQUE À LA CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME

L'UDC souhaite dénoncer par la bande la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et les conventions de l'Organisation mondiale du travail (OIT). Les initié-e-s prétendent ainsi renforcer le droit suisse. Mais dans les faits, il s'agit plutôt d'affaiblir les droits de tout le monde. Les droits garantis par la CEDH sont ancrés dans notre Constitution comme des droits fondamentaux. Ce n'est donc pas du droit étranger, mais du droit suisse. En Suisse, il n'existe pas de cour constitutionnelle qui protège nos droits fondamentaux de manière contraignante. La CEDH nous offre justement cette protection depuis bientôt 42 ans, nous lui devons les progrès les plus importants de la législation suisse. Si on taille dans nos droits de l'homme, on restreint notre démocratie, notre sécurité et notre liberté.


ATTAQUE DES DROITS SYNDICAUX

Les salarié-e-s syndiqué-e-s dépendent justement d'un système des droits de l'homme qui fonctionne bien. Différents droits fondamentaux sont à notre disposition dans la Constitution, la CEDH et le droit international de l'OIT: le droit de s'organiser et d'échanger dans l'entreprise, la protection contre les licenciements antisyndicaux, la protection des lanceurs d'alerte et les droits d'accès et d'information sur le lieu de travail.

L'UDC veut justement les supprimer. En proposant de changer l'art. 190 de la Constitution fédérale, l'initiative exige que seuls les accords internationaux qui ont été acceptés par le peuple soient déterminants pour le Tribunal fédéral (et toutes les autres autorités chargées d'appliquer le droit). La ratification de la CEDH en 1974 n'a pas été soumise au référendum parce que la Constitution fédérale ne le prévoyait pas encore. La CEDH a donc été acceptée par le Parlement, dans un processus démocratique.

ATTAQUE AUX DROITS FONDAMENTAUX ET DE L'HOMME

Comme il n'y a pas en Suisse de contrôle de la constitutionnalité qui empêche que des lois fé-

dérales ne violent des libertés protégées par les droits fondamentaux, une sécurité figure dans l'art. 190 de la Constitution fédérale: le droit international, comme la CEDH ou les conventions de l'OIT, est aussi déterminant. Le droit international ratifié par la Suisse exerce ainsi cette fonction. En effet, le droit international, par le biais de la CEDH et des conventions de l'OIT, garantit largement les mêmes droits fondamentaux et de l'homme que notre Constitution. Il va toutefois souvent plus dans les détails et indique plus précisément comment respecter ces droits. Les Conventions n° 89 et 98 qui protègent les libertés syndicales se révèlent être très précieuses. Ainsi, grâce à des plaintes de l'USS, on a pu constater que le Code des obligations suisse (CO) peu favorable aux travailleurs et travailleuses devait être réformé. L'initiative UDC désenclencherait cette forme de « réassurance » importante. Elle empêcherait que nos tribunaux protègent par la voie légale les droits fondamentaux et de l'homme contre des lois fédérales (p. ex. la protection contre les licenciements dans le CO). 

Luca Cirigliano, secrétaire central de l'USS

CONTRÔLE DES ENTREPRISES

Recours patronal contre l'IPE rejeté

L'Inspection paritaire des entreprises pourra collaborer avec les commissions paritaires et l'OCIRT pour renforcer la lutte contre la sous-enchère salariale.

Marché du travail • C'est une victoire pour les salarié-e-s. La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a rejeté sèchement le recours des associations patronales nationales et


genevoises de l'hôtellerie-restauration (Gastrosuisse, Hôtellerie suisse, Swisscatering, Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève ainsi que 6 auberges, restaurants et

hôtels genevois) contre l'Inspection paritaire des entreprises.

Les recourants, invoquant l'ingérence de l'Etat dans le partenariat social et le droit privé, avaient attaqué l'IPE dans le but d'empêcher la mise sur pied d'un système efficace et efficient de contrôle des entreprises, bénéficiant de la coordination entre les divers organes de contrôle. Dans le vain espoir de cacher ce qui est sous les yeux de tous-tes, entre autre grâce aux dénonciations du SIT: l'inspection actuellement menée par la commission paritaire nationale depuis Bâle, a fait le choix de consacrer des moyens rachitiques au contrôle de l'application de la CCT, ce dans un secteur à forte sous-enchère.

Car lorsque les entreprises sont contrôlées, il s'avère que plus de une

sur trois ne respecte même pas les conditions salariales conventionnelles qu'il est difficile de qualifier de minimales tant le salaire est indécent: 3417 francs mensuels pour la catégorie Ia pour 42 heures de travail hebdomadaire.

La Chambre a balayé les arguments du recours: les articles attaqués de la Loi sur l'inspection et les relations de travail instituant la possibilité de collaborations entre les instances publiques de contrôle des entreprises (l'IPE et l'OCIRT - Office cantonal de l'inspection et relations du travail) et les commissions paritaires, chargées de faire respecter les conventions collectives de travail (CCT), sont jugés conformes au droit. 

Manuela Cattani

LAÏCITÉ

Intégrer plutôt qu'exclure et discriminer



Dans un contexte exacerbé par les positions intransigeantes de tous bords, le SIT est pour la levée de l'interdiction du port de signes religieux par le personnel des services publics.

Position • Le Comité du SIT a tranché. Suite à un nourri débat interne au sujet des trois projets de loi sur la laïcité de l'Etat déposés devant le Grand Conseil et d'un projet de modification du Statut du personnel de la Ville, il s'est prononcé pour la possibilité pour les membres du personnel des

services publics de porter un signe religieux dans l'exercice de leur fonction. Pour le SIT, il ne s'agit pas là d'une remise en cause de la laïcité de l'Etat, bien au contraire. Il s'agit là de la réaffirmation de sa solidité: l'Etat est laïque, il doit donc accepter sans crainte qu'un-e membre du personnel af-

fiche son appartenance religieuse, qu'il-elle soit en contact ou non avec les usagers-ères, pour autant qu'il-elle délivre la prestation publique dont il-elle a la charge avec diligence, sans prosélytisme et sans discrimination à l'égard de quiconque. Mais il s'agit surtout d'une question d'intégration et de non-discrimination.

CONTRE L'EXCLUSION

La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre la religion – celles et ceux qui s'interrogent sur le positionnement du SIT sur cette question trouveront leur réponse dans le fait que voilà plus de 30 ans que le SIT a troqué son origine chrétienne sociale contre l'objectif du rejet et du dépassement du capitalisme. La question est de savoir si l'on peut, au nom de la laïcité, restreindre une liberté fondamentale, celle d'afficher publiquement son appartenance religieuse, et de ce fait, exclure du marché du travail, ou à tout le moins d'une partie non négligeable de ce dernier, celles et ceux qui ne voudront ou ne pourront pas se plier à cette restriction. Pour le SIT, la réponse est assurément non.

CONTRE LES DISCRIMINATIONS

On ne peut pas faire l'impasse sur le fait que dans neuf cas sur dix, c'est le port du foulard islamique qui est contesté. Ce sont ainsi quasi-exclusivement des femmes qui sont visées par l'extension de l'interdiction du port de signes religieux préconisée par deux des trois projets de loi sur la laïcité de l'Etat et par le projet de modification du Statut du personnel de la Ville. Cette interdiction est donc déjà discriminatoire en soi, et mériterait de ce seul fait d'être rejetée.

D'aucun-e-s rétorqueront que le foulard islamique représente lui-même une contrainte discriminatoire à l'égard des femmes, et que son interdiction dans la sphère professionnelle offre un espace d'émancipation de cette contrainte. Peut-être, mais c'est remplacer une contrainte par un autre interdit, ce qui relativise le caractère émancipateur de la mesure, et comme indiqué précédemment, comporte le risque de confiner chez elles précisément celles qui auraient le plus de peine à se libérer de la contrainte du foulard.

Pour le SIT, les collectivités publiques doivent donc montrer l'exemple, combattre les discriminations et favoriser l'intégration plutôt que l'exclusion. La laïcité de l'Etat y survivra facilement. ♦

Davide De Filippo

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Le port de signes religieux par le personnel n'est pas interdit dans les services publics à l'exception des enseignant-e-s et du personnel soignant de l'hôpital cantonal.

LES PROJETS DE MODIFICATION :

– Un projet de loi du Conseil d'Etat et un projet de modification du Statut du personnel de la Ville prévoient d'étendre l'interdiction du port de signes religieux à tout-e membre du personnel en contact avec le public.

– Un projet de loi du Grand Conseil prévoit d'étendre cette interdiction à l'ensemble du personnel.



Droits, diligence et tolérance

Le signe religieux importe peu, pour autant que l'universalité et la qualité du service public soient garanties.

Droits • Selon la Convention européenne des droits humains, toute personne dispose de « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé ». Pour le SIT, dès lors qu'il s'agit d'un droit fondamental, celui-ci doit également pouvoir se décliner dans la sphère professionnelle, pour autant que cela n'entrave pas deux autres aspects chers au SIT : l'universalité et la qualité du service public.

Il n'y a aucune raison de penser que le port d'un signe religieux puisse *a priori* nuire à l'universalité du service public : que l'on porte une croix, un foulard, ou une barbe, le-la membre du personnel d'une collectivité publique peut et doit servir les administré-e-s sans discrimination et avec le même soin, respectant


le principe d'égalité de traitement, fondement de l'Etat de droit. Dans le cas où ce principe n'est pas respecté, quel qu'en soit la cause, les collectivités publiques disposent des moyens de gestion, dont les procédures disciplinaires, pour le faire

appliquer. C'est dans cette neutralité de l'action, et non de l'apparence, que le principe de la laïcité de l'Etat est respecté.

Le prosélytisme est également interdit, car il contreviendrait à cette

neutralité de l'action. Si prétendre que porter un signe religieux constitue en soi du prosélytisme est abusif, on peut en revanche admettre que cela puisse heurter la sensibilité de l'administré-e. Mais c'est ici la question de la tolérance et de

la diversité qui se pose alors, car il existe de nombreux pays où des fonctionnaires d'Etat peuvent arborer un signe d'appartenance à une religion, et donc forcément dans certains cas à une religion autre

que celle de l'administré-e, sans que cela ne pose de problème majeur. Le caractère heurtant ou non dépend donc essentiellement du degré de tolérance et d'acceptation de la diversité au sein d'une société humaine. Et pour le SIT, ce n'est pas en gommant cette diversité que l'on fait progresser la tolérance.  DDF

C'est dans cette neutralité de l'action, et non de l'apparence, que le principe de la laïcité de l'Etat est respecté.

RESTRICTIONS ADMISES

Des restrictions au port de signes religieux peuvent être admises pour des raisons objectives de sécurité et d'hygiène au travail. A titre d'exemples, le casque remplacera obligatoirement le turban sur un chantier, ou un pendentif sera ôté ou couvert en salle d'opération.

HUG

Préavis de grève des TRM à l'hôpital



Les technicien-ne-s en radiologie médicale des HUG revendiquent le même plan de retraite que leurs collègues infirmiers-ères ou aide-soignant-e-s.

Mobilisation • Les technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM) de l'hôpital cantonal sont furieux-ses. Alors qu'elles partagent les mêmes conditions de travail que leurs collègues aide-soignant-e-s et infirmier-ères, le Conseil d'Etat persiste à leur refuser le même plan de retraite. Pétition signée par la quasi-totalité du personnel, soutien des HUG à cette demande, argumentation précise, intervention du Cartel intersyndical auprès du Conseil d'Etat, voilà plus d'une année que le personnel, avec l'appui du SIT, tente de faire valoir ses droits. Après avoir épuisé tous les outils en leur possession, les

TRM réuni-e-s en assemblée le 11 août ont décidé à la quasi-unanimité d'un préavis de grève pour le 15 septembre.

CRITÈRES OBJECTIFS

Afin de déterminer la liste des fonctions de l'Etat au bénéfice d'un plan de prévoyance permettant une retraite à 61 ans, le Conseil d'Etat doit prendre en considération trois critères: les horaires irréguliers, les efforts physiques, et l'exposition à un environnement difficile. Ces trois critères sont mesurés sur une échelle de 0 à 5, et les fonctions doivent soit obtenir 3,5 point sur l'un de ces cri-

tères, soit totaliser 6,5 points sur l'ensemble de ces derniers. D'après l'Office du personnel de l'Etat (OPE) et le Conseil d'Etat, les TRM plafonnent à 6 points. Un demi-point les sépare donc du seuil qui leur permettrait d'entrer dans la liste des métiers « à pénibilité physique ».

HORAIRES IRRÉGULIERS

Sur la question des horaires, il aura fallu toute la ténacité des membres désigné-e-s par le Cartel intersyndical pour siéger à la commission technique « pénibilité » chargée d'examiner les fonctions, pour que

l'OPE révise sa copie initiale et reconnaissent l'évidence: l'irrégularité des horaires des TRM est en tous points comparable à celles des infirmiers-ères et des aide-soignant-e-s de l'hôpital.

EFFORTS SOUS-ESTIMÉS

Sur la question des efforts physiques, l'analyse de l'OPE est plus cocasse: la journée d'un-e TRM ressemblerait à celle des infirmier-ère-s et serait « ponctuée d'activités en lien à des responsabilités que sa formation de Bachelor lui autorise ». Ainsi, « le temps de travail dédié à des activités de pratique réflexive diminuerait l'intensité et la fréquence des incidences physiques ». Tout comme les infirmiers-ères, les TRM obtiennent donc 1,5 points sur ce critère. Mais c'est oublier que tout comme les aide-soignant-e-s, les technicien-ne-s portent, déplacent, nettoient, transportent à longueur de journée à fréquence et intensité comparable. Par ailleurs, contrairement aux infirmier-ère-s, les TRM exécutent des transferts et manipulations de patient-e-s couché-e-s ou assis-e-s, manœuvrant parfois simultanément un appareillage lourd, auquel s'ajoute encore le port de dispositifs de protection lourds (tablier plombé 8kg). Leur score devrait donc atteindre celui des aides, soit 3 points, ou dans tous les cas être supérieur à celui des infirmiers-ères.

ENVIRONNEMENT NOCIF

L'analyse du critère environnemental crève le plafond de l'incohérence. Les TRM seraient moins exposés aux salissures, odeurs, liquides biologiques, produits de nettoyage que les aides ou les infirmier-ères. Raison pour laquelle ils-elles obtiennent un résultat inférieur de 0,5 point. C'est non seulement faux, mais c'est également omettre les spécificités du métier de TRM, qui sont exposé-e-s aux rayons ionisants, manipulent des sources ouvertes en médecine nucléaire, et travaillant soit dans une forte pénombre soit dans des locaux borgnes. Autant d'éléments reconnus par la Loi fédérale sur le travail et les directives du SECO comme nuisibles à la santé.

L'analyse de l'OPE et la position du Conseil d'Etat sont donc totalement arbitraires. Et face à cette inégalité de traitement, les TRM n'ont malheureusement pas d'autre choix que de recourir à une mesure de lutte forte, à moins que le Conseil d'Etat ne réexamine cette question avec un peu plus d'attention. Un demi-point, Madame, Messieurs... ♦

Mirella Falco

CONSTRUCTION

Le SIT dénonce l'exploitation des monteurs d'échafaudages

Sous-traitance abusive, sous-enchère salariale, travail au noir, mise en danger des travailleurs, le SIT passe à l'offensive dans le secteur des échafaudages.



Abus • Action surprise le 24 juillet dernier: le SIT a débarqué sur un chantier de montage d'échafaudages au Boulevard Carl-Vogt dirigé par l'entreprise SB SA pour dénoncer l'exploitation généralisée des monteurs d'échafaudages à Genève dans le cadre de la sous-traitance. Cette action syndicale avait deux objectifs: d'une part défendre les droits de ses membres Burim et Idriz*, monteurs exploités par l'entreprise SB SA, et d'autre part, dévoiler face aux médias la précarité extrême des conditions de travail qui règne désormais dans le secteur malgré l'exis-

tence d'une convention collective de travail de force obligatoire sur le plan national.

SOUS-TRAITANCE SAUVAGE ET TRAVAIL AU NOIR

Copiant le modèle de certains autres secteurs de la construction tels que ceux du ferrailage, du coffrage ou encore de la peinture, les entreprises principales de montage d'échafaudages ont décidé de sous-traiter une partie de leurs activités en exerçant une pression phénoménale sur les prix afin d'engranger un maximum de profit. Afin de

dégager leurs propres marges, les sous-traitants recrutent des travailleurs précaires corvéables à merci. Engagés sous faux contrats de travail à temps partiel, ils travaillent en fait à temps plein pour des salaires de misère. Burim et Idriz par exemple ont travaillé pour l'entreprise SB comme monteur en moyenne 9 heures par jour pendant plusieurs mois. En lieu et place des 5000 francs bruts mensuels qu'ils auraient dû toucher selon la convention collective de travail, ils ont reçu à peine plus de 2000 CHF par mois, pour un préjudice salarial de 30 000 francs chacun au total, sans compter le détournement de leurs cotisations sociales.


ÉCONOMIES SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ

Les activités d'échafaudage comportent de nombreux risques pour les travailleurs. Selon les dispositions en matière de sécurité, un matériel adéquat doit impérativement être porté par les monteurs, tels qu'un casque, des chaussures de sécurité, un baudrier, ainsi qu'une ligne de vie. Comme nous pouvons aisément l'imaginer, un sous-traitant qui exploite ses ouvriers en leur versant des salaires indignes n'a bien évidemment aucun intérêt à investir dans les mesures visant à assurer leur sécurité pourtant obligatoire. Aussi, en caricaturant à peine, la mode est au jeans et basket sur de nombreux chantiers avec une prise de risque inacceptable pouvant entraîner des accidents mortels pour les échafaudiers.

DES CONTRÔLES LARGEMENT INSUFFISANTS

Le canton de Genève est doté d'une inspection des chantiers chargée principalement de contrôler dans le secteur des échafaudages si le montage est correctement effectué afin de ne pas mettre en danger le public. Pour les aspects relatifs au port et d'équipements de protection individuels par les travailleurs, la SUVA est compétente mais ne dispose pas suffisamment d'inspecteurs-trices pour faire face au développement de la sous-traitance et son lot d'abus ces dernières années. Sur le plan du contrôle des conditions de travail et de salaire, la commission paritaire chargée de vérifier la bonne application de la convention nationale du secteur des échafaudages dans tous les cantons, basée à Olten, n'est également pas dotée d'un nombre satisfaisant de contrôleurs.

LE SIT DÉCIDE D'AGIR

Confronté à la multiplication de cas scandaleux, que ce soit sur les lieux de travail ou encore lors de ses permanences, le SIT s'est lancé dans l'analyse de tout le secteur en identifiant toutes les entreprises principales: celles qui jouent le jeu et celles qui s'adonnent à la concurrence déloyale en cassant les prix au détriment des travailleurs. Il a aussi identifié tous les sous-traitants et leurs administrateurs en vue de dénoncer systématiquement leurs abus. En parallèle à son activité syndicale, il saisira la nouvelle Inspection paritaire des entreprises pour procéder à des contrôles massifs dans le secteur. En résumé, il déclare une guerre totale à ses esclavagistes des temps modernes. 

Thierry Horner
*prénoms fictifs



MOUVEMENT OUVRIER

Il y a 150 ans, le premier congrès de la Première internationale

Le 3 septembre 1866 s'ouvrait à Genève le premier congrès de l'Association internationale des travailleurs (AIT), plus connue sous le nom de Première internationale, fondée deux ans auparavant à Londres.

Récit • Ce matin-là, une manifestation ouvrière de plus de 1000 personnes (selon le Journal de Genève !) traverse la ville en accompagnant les soixante délégués au congrès (tous des hommes !) pour se diriger vers la brasserie Treiber aux Eaux-Vives, dans un bâtiment aujourd'hui disparu à la rue de la Terrassière. On y trouve des ouvriers de toutes professions : ceux de la construction et du bâtiment, ainsi que « ceux de la fabrique », soit les métiers liés à l'horlogerie et à la bijouterie.

Pour toute fanfare, un tambour, peut-être un ou deux instruments. On avait voulu faire venir une fanfare de Ferney-Voltaire, mais le sous-préfet de Gex avait interdit aux musiciens de se rendre à Genève !

Dans la brasserie, plusieurs drapeaux : celui de l'AIT, le drapeau rouge des menuisiers de Genève, les drapeaux des pays des délégués, mais également un grand drapeau des États-Unis : il s'agissait de rendre hommage à ce pays pour avoir récemment aboli l'esclavage. D'ailleurs, dès l'ouverture du congrès, il est donné lecture d'une lettre d'Abraham Lincoln, président des États-Unis, qui affirme sa sympathie pour l'œuvre entreprise.

« NOTRE GÉNÉRATION OUVRE UNE NOUVELLE ÈRE DANS L'HISTOIRE DU MONDE »

C'est Johann Philip Becker, un allemand résidant à Genève où il coordonne les sections de langue allemande, qui prononce ces fortes

paroles d'ouverture.

L'ordre du jour du congrès pose des questions fondamentales pour l'organisation du mouvement ouvrier : grèves et solidarité internationale, secours mutuels, durée du travail, travail des femmes et des enfants. Et si les délégués parviennent dans la plupart des cas à un accord, les discussions sont nourries.

Lors de grèves récentes en Angleterre, les patrons ont brisé le mouvement en faisant venir des ouvriers de l'étranger. Pour contrecarrer ces manœuvres, on propose d'abord d'établir des statistiques des salaires et conditions de travail, afin de les uniformiser dans tous les pays. Un délégué, tailleur londonien, va plus loin : il voudrait « qu'au même moment les ouvriers de tous les pays refusent de travailler [...] ».

La durée de travail est longue à cette époque : douze à quatorze heures. Après sa journée, un homme « peut-il, en rentrant chez lui, trouver la force et le courage d'ouvrir un livre ? » demande un délégué zurichois. C'est en 1810 déjà que l'utopiste anglais Robert Owen propageait l'idée de huit heures de travail, huit heures de sommeil, huit heures de loisir ; il calculait même que trois heures suffiraient pour produire les biens nécessaires si tout le monde mettait la main à la pâte. Certains doutent que l'on puisse gagner suffisamment et estiment à dix heures le temps nécessaire à la subsistance d'une famille. Mais le principe des huit heures finit par être adopté.

Pas pour tous, cependant : pas pour les femmes ! « La femme est le lien, l'attrait qui retient l'homme à la maison, adoucit ses mœurs », disent plusieurs délégués. Il y a peu de voix pour défendre l'égalité. Mais deux délégués de Paris jugent qu'il faut s'en prendre aux causes de « l'abaissement physique et moral » des femmes dans les manufactures : « La femme ayant besoin de travailler pour vivre honorablement, on doit chercher à améliorer son travail, mais non à le supprimer. » Au vote, leur proposition est défaite. Mais deux ans à peine après le congrès, on connaît à plusieurs endroits des groupements féminins : à Genève, à Liège (des casquettières), à Lyon (des fileuses de soie en grève) ... et un peu partout.

S'ORGANISER

Quasiment tous les délégués au congrès sont ouvriers ou artisans. Ils ne travaillent guère dans la grande industrie. Ils ont des emplois typiques des villes de l'époque : tailleurs et cordonniers, tisseurs et teinturiers, menuisiers, relieurs.

Lorsque la discussion porte sur les statuts et le règlement de l'Association, les délégués français émettent de sérieuses réserves : faut-il accepter les intellectuels, ou « gens de lettres » ? Le proudhonien Henri Tolain propose d'exclure les « travailleurs de la pensée ». Sa proposition est rejetée par 25 voix contre 20.

Le congrès termina ses travaux

le samedi soir de la même semaine et fut conclu par un banquet le dimanche. Mais auparavant, le matin, les congressistes avaient fait une croisière sur le bateau Le Chablais dans une ambiance festive. Un grand drapeau rouge avait été déployé, au grand dam des bourgeois qui regardaient ce spectacle peu ordinaire depuis les quais genevois. ♦

Marianne Enckell, Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (AÉHMO)
Georges Tissot, Communauté genevoise d'action syndicale

Légendes

– La seule photographie connue des congressistes de Genève en septembre 1866. Ils ont été immortalisés devant la brasserie Treiber où ils se sont réunis. Photo : Édouard de Jongh. Bibliothèque de Genève.

– Parue dans plusieurs journaux illustrés français, cette gravure représente une séance dans le Temple unique, situé à l'époque au boulevard de Plainpalais, devenu le boulevard Georges Favon. Ce qui était à l'origine un Temple franc-maçon sera vendu en 1873 à l'Église catholique qui en fit le Sacré-Coeur. (Bibliothèque de Genève)

– Passé simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, consacre un dossier de dix pages à la Première internationale dans son numéro de septembre, dont cet article est un résumé. Ce numéro est disponible dans les librairies Payot ou peut être obtenu pour CHF 10, frais de port en sus en écrivant à abo@passesimple.ch ou à Magazine Passé simple Sàrl, ch. de Combes 12, 1009 Pully.

SOCIAL

Sans le syndicat, on n'en serait pas là



Michel Philipp a participé au renouvellement de la Convention collective de travail pour le personnel de la SGIPA. A cette occasion, SITinfo est revenu sur son engagement syndical.

Portrait • Michel Philipp travaille comme maître d'atelier à la SGIPA, une fondation qui offre, entre autres, des places de travail protégées, dans des ateliers de production, à des personnes handicapées adultes. Depuis 2001, il s'est engagé pour obtenir une CCT pour le personnel. Une vie bien remplie, puisqu'il a trois enfants, sa passion pour la montagne (il est très actif chez les Amis Montagnards) et pour les voyages à vélo en famille.

Michel, racontes-nous un peu ton parcours.

Je suis arrivé à la SGIPA en 1996. Je travaillais au Laboratoire cantonal d'agronomie, sur le site de Lullier, où je donnais également des heures d'enseignement. La SGIPA cherchait un maître d'atelier tournant pour ses ateliers verts. J'ai complété ma

formation d'ingénieur horticole avec la formation pédagogique exigée. Mais j'ai appris une bonne partie du métier avec les collègues. Ils-elles m'ont fait confiance pour la prise en charge des différentes tâches: chercher des contrats, faire les devis, les factures, organiser les travailleuses, les former, les encadrer. Avec un de mes collègues, on a d'ailleurs fait évoluer les ateliers verts. Au début, on ne faisait pratiquement que du jardinage basique, tondre le gazon. On s'est équipé, on a pu mettre les travailleuses handicapées sur des machines plus complexes et proposer des tâches plus professionnelles.

J'ai d'abord été parachuté à l'association du personnel que mon collègue quittait. Puis, quand la SGIPA est devenue une Fondation, on a vu

tous les problèmes avec des contrats de travail qui se faisaient n'importe comment, beaucoup d'inégalités dans les salaires, les horaires de travail. On a compris qu'on avait besoin d'une CCT. On a contacté les syndicats et je suis entré au SIT.

Et la négociation a commencé ?

Oui, ça a pris trois ans au moins. Le premier projet de l'employeur tenait sur deux pages à peine. Il y a eu de nombreux rebondissements, on a même occupé le Conseil de Fondation, une fois ! On a finalement pu obtenir des conditions de travail qui sont correctes, et on a signé en 2004. Je tiens à préciser, et je veux que tu l'écrives, que sans les syndicats, en particulier le SIT qui s'est beaucoup engagé, on n'en serait pas là. Cette CCT est très importante, elle fixe un

cadre qui évite les inégalités de traitement et protège un peu contre l'érosion, qui a quand même lieu.

La CCT vient d'être renouvelée ?

Oui, le dernier renouvellement a commencé en 2012. Au début, c'est très mal parti, c'était très tendu, on a dû faire une résolution pour demander un dialogue plus respectueux, puis ça s'est amélioré, on a pu avancer. On n'a pas pu obtenir tout ce qu'on demandait, mais on a pu aboutir par exemple sur la mise en place d'un groupe de confiance, et ça c'est important.


Qu'est-ce que t'amène cet engagement ?

Je n'étais pas prédestiné à ça, je ne m'engageais pas politiquement. Mais je suis assez idéaliste pour les projets collectifs, j'avais fait beaucoup de scoutisme. Je me suis vite trouvé bien au syndicat: ça m'a donné une conscience plus complète de mon travail. Ça m'a permis de comprendre comment ça se passe, aux différents niveaux, dans la boîte, mais aussi les articulations au niveau cantonal, les subventions, etc. Sinon, dans ta pratique professionnelle au jour le jour, tu ne te poserais pas ces questions.

Comment réagissent tes collègues ?

Ils reconnaissent la valeur de ce travail. Certains me le disent dans des assemblées du personnel, surtout pour la CCT, même ceux ou celles qui ne sont pas syndiqué-e-s. Pendant les grèves de l'année passée, il y a eu un petit groupe très actif, y compris de non syndiqué-e-s. Le moteur était vraiment de défendre ce bon outil de travail pour offrir de bonnes prestations aux usagers-ères. Si tu n'as pas des conditions de travail correctes, tu t'épuises dans ce travail. Ça permet d'avoir l'énergie et la patience nécessaires.

Comment vois-tu l'évolution ?

Il y a quand même une certaine érosion, avec le contexte politique, ce n'est plus comme avant. La bureaucratie a beaucoup augmenté, tant au niveau des ateliers que de la direction. Avec la certification OFAS, il y a plein de procédures, c'est beaucoup plus réglementé. Pour obtenir une machine, il faut s'y prendre un an à l'avance. Et j'ai une certaine inquiétude pour la suite, avec la RIE III, les plans d'austérité, qu'on ne puisse plus offrir les mêmes prestations. On le voit déjà avec les moyens à disposition pour les camps et les sorties qu'on organise, et qui sont très importants pour les bénéficiaires. 

Propos recueillis par
Jean-Luc Ferrière

Décisions du SIT

LORS DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN, LE COMITÉ SIT A :

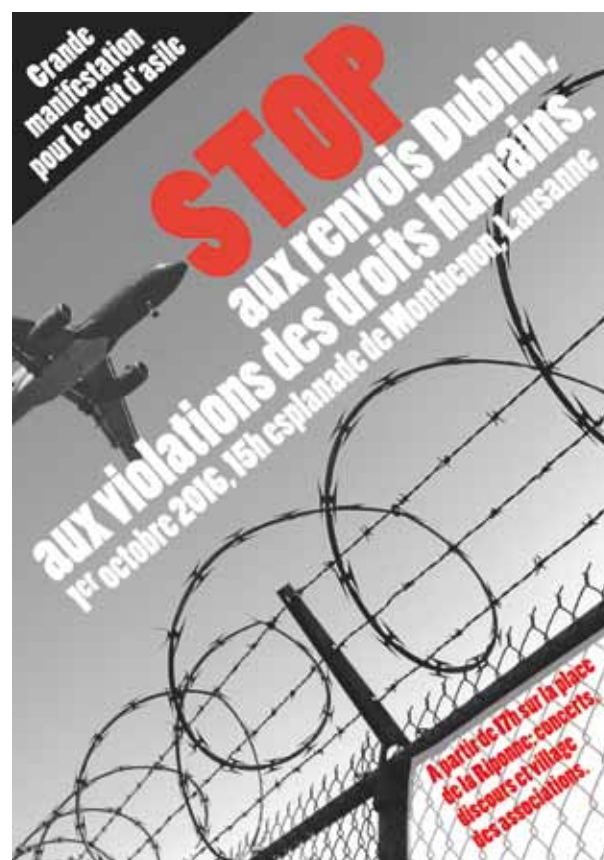
- décidé une position d'abstention le scrutin fédéral sur l'initiative des Verts « Economie verte » ;
- voté pour le NON à la votation cantonale sur la limitation des déductions fiscales pour « les frais de déplacement » ;
- voté pour le OUI à la votation cantonale sur la nouvelle loi constitutionnelle, modifiant la constitution « Elections au système majoritaire » ;
- pris position pour la liberté de manifestation à caractère religieux sur l'espace public, sous réserve d'une autorisation de manifester de la part des autorités aux mêmes conditions que pour les autres manifestations ;
- exprimé son opposition à la perception de l'impôt

ecclésiastique par l'autorité cantonale, comme c'est le cas actuellement ;

- exprimé son opposition à l'interdiction du port de signes religieux par les travailleurs-euses dans les services publics, qu'ils-elles soient ou non en contact direct avec des usagers-ères.

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AÔÛT, LE COMITÉ SIT A :

- dressé un bilan intermédiaire de la campagne référendaire sur la RIE III ;
- préparé la manifestation nationale du 10 septembre 2016 ;
- décidé le soutien à l'initiative populaire fédérale « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » ;
- voté l'ouverture du Fonds de grève pour les technicien-ne-s en radiologie médicale des HUG



Du 3 au 9 septembre 1866 se tenait à Genève le 1^{er} congrès de l'AIT, Association internationale des travailleurs – la Première Internationale.

150 ans après : quel internationalisme ouvrier pour le XXI^e siècle ?

Les congressistes devant la salle du Congrès : la brasserie Treiber à la Terrasse (Bibliothèque de Genève)



Pour souligner l'importance de cette date et la resituer dans le contexte actuel, deux événements sont organisés.

Quel internationalisme ouvrier pour le XXI^e siècle Conférence-débat

Judi 29 septembre 2016, de 18 h. 30 à 22 h. 30
à l'UOG (Université ouvrière de Genève- 3, place des Grottes)
- Introduction historique par **Marc Vuilleumier** (IAIT en Suisse) et **Marianne Enckell** (les femmes dans l'AIT) ;
- Partie musicale : **chansons ouvrières** par les acteurs de la Comédie de Genève - et partie apéritive ;
- **Bernard Thibault**, ancien secrétaire général de la Confédération générale du travail française (CGT) et membre du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- **Julia Gousseva**, militante des droits humains, collaboratrice au Centre d'éducation et de recherche "Praxis" de Moscou.

Lieux de mémoires ouvrières à Genève Promenade commentée

Samedi 24 septembre 2016, de 10 h. 00 à 13 h. 00
Rendez-vous à l'entrée principale du cimetière Saint-Georges, vers les fleuristes (arrêt cimetière du bus 2).
La promenade se termine dans le quartier de Plainpalais-Jonction. (En cas de mauvais temps, la promenade sera renvoyée d'une semaine au samedi suivant 1^{er} octobre).

Ces événements sont organisés en collaboration avec :
- CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale)
- Collège du travail
- AEHMO (Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier)
- UOG (Université ouvrière de Genève)
- GLI (Global labour institute)
avec le concours de :
- Comédie de Genève
- Passé simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie



Vous vous êtes naturalisé-e Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous-tes ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Évidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers-ères comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75 % d'étrangers-ères parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre eux-elles se soient naturalisé-e-s suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux-ales. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum. Merci aux intéressé-e-s de nous signaler s'ils-elles ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat.

Stop aux renvois Dublin. Stop aux violations des droits humains.

Alors que le corps des gardes-frontières multiplie les refoulements de requérants d'asile vers l'Italie, de nombreuses voix s'élèvent en Suisse pour demander une autre politique d'asile et une autre gestion des frontières. C'est dans ce sens qu'aura lieu le 1^{er} octobre prochain à Lausanne une grande manifestation pour le droit d'asile. Plus de 55 associations de la société civile, partis politiques et syndicats soutiennent à ce jour l'appel lancé par les organisateurs. En effet, alors que l'Europe devient une forteresse aux murs infranchissables et que le règlement Dublin permet à la Suisse de se décharger de sa responsabilité d'accueil sur d'autres États européens, il est urgent d'envoyer un signal contre le repli identitaire et de défendre un véritable droit d'asile pour celles et ceux qui fuient la guerre et les persécutions.

En plus d'un arrêt des renvois Dublin et d'un accès plus facile à un permis de séjour ou de travail pour les sans-papiers, les signataires de l'appel demandent aux autorités helvétiques de mettre en place des voies légales et sûres pour que les

personnes qui ont besoin de protection puissent arriver en Suisse sans emprunter la route dangereuse de la Méditerranée, qui a déjà causé plus de 3000 décès depuis le début de l'année 2016. Suite à la suspension de l'octroi de visas humanitaires annoncée récemment par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), la situation ne peut que s'empirer si la politique du Conseil fédéral ne change pas rapidement de cap.

Enfin, alors que la situation en Turquie s'aggrave de jour en jour, les organisateurs demandent également l'arrêt de toute négociation en vue d'un accord de réadmission entre la Suisse et ce pays. La Turquie n'est pas un pays sûr pour les réfugié-e-s, que le gouvernement d'Erdogan n'hésite pas à renvoyer vers la Syrie, l'Afghanistan et d'autres pays où ils sont menacés de persécution. En outre, avec plus de 3 millions de réfugié-e-s sur son territoire, des conditions d'accueil décentes sont loin d'être garanties.

Amanda Ioset,
Solidarité sans frontière

**GRANDE MANIFESTATION
pour le droit d'asile –
Stop aux renvois Dublin,
Stop aux violations
des droits humains**

**SAMEDI
1^{ER} OCTOBRE 2016,
15H**

**Départ Esplanade de
Montbenon, Lausanne
à partir de 17 h
sur la place de la Riponne :
Concerts, discours et village
des associations.
Lire l'appel : www.sosf.ch
Avec le soutien du SIT**



Mardi 18 octobre 2016 à 19 h



Putain d'usine

de Remy Ricordeau
(France, 2006, 52')

Librement adapté du livre Putain d'usine de Jean-Pierre Levaray, le film s'attache à restituer son témoignage et celui de quelques-uns de ses collègues sur leur quotidien de salariés dans une usine chimique. En levant le voile sur les non-dits de la condition ouvrière, ils s'interrogent sur le sens de leur travail, sur les finalités du salariat et plus généralement sur les contradictions d'une société dans laquelle chacun, à des degrés divers, s'en ressent tout autant la victime que le complice involontaire.

La projection sera suivie d'une discussion avec Jean Pierre Levaray, auteur du livre

Davantage d'informations: www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com
!!! ATTENTION Changement de lieu en 2016-2017 !!!

LE COURIER

FONCTION
CINEMA

Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT

Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève?




Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse:
sitinfo@sit-syndicat.ch

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

C'est la rentrée

Le 2 septembre, c'était la fête du SIT. Maurice Beffa, nous y a rendu visite. Il a adhéré au SIT le premier jour de son apprentissage de déclarant en douane en 1936, l'année du Front populaire et des congés payés en France, l'année qui précède les accords de « paix du travail » en Suisse. 80 ans d'adhésion au SIT, ça se fête. Ici avec notre président, Diego Cabeza.

Le 18 août, les TRM se sont réunies sur la rotonde de l'hôpital cantonal pour annoncer leur préavis de grève et faire une petite démonstration de la pénibilité de leur travail (lire article en page 10).

Le 10 septembre, nous étions 20 000 selon l'USS à Berne pour promouvoir AVS+ et fustiger les attaques de la droite patronale contre les retraites et la redistribution des richesses (RIE III). Les syndicats genevois, dont le SIT évidemment, ont également rappelé leur attachement à la libre-circulation et la nécessité de renforcer de vraies mesures d'accompagnement (lire éditorial en page 3). 

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3



© Eric Roset



© Eric Roset

Edition: syndicat SIT, rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
couverture par Solidaridad graphisme
Police de caractère Adelle et Adelle Sans par
TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,
Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner,
Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim
Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges
Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais
seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.